

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

Partie 3

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	3
1.1 LOCALISATION	3
1.2 MODE D'ACCÈS AU SITE	3
1.3 HISTORIQUE DU SITE.....	3
1.4 DESCRIPTION DU SITE.....	4
1.5 ORGANISATION DU STOCKAGE – NATURE ET VOLUME DES MATÉRIAUX STOCKÉS	6
1.5.1 <i>Organisation de l'activité de stockage</i>	6
1.5.2 <i>Nature des produits pouvant être stockés et rubriques de classement associées...</i>	7
2. RÉCAPITULATIF DU CLASSEMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	9

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter est établi dans le cadre d'un projet de création d'une plateforme logistique pour la société IMMASET.

1.1 Localisation

Le site retenu pour l'implantation du bâtiment logistique se trouve sur la commune de Brive-La-Gaillarde dans le département de la Corrèze. Il est situé au sein de la zone d'Activité Brive Ouest /PEBO (Parc Entrée Brive Ouest). Les parcelles concernées sont les parcelles EO184 et EO 185.

La localisation du terrain est repérée sur la photo aérienne figurant ci-dessous.



Photo aérienne de l'environnement de la parcelle d'implantation

1.2 Mode d'accès au site

L'accès au site se fera principalement depuis les routes départementales RD1089 et RD59 puis le réseau de la ZAC.

Cet accès permettra aux camions de rejoindre le site sans traverser de zones d'habitations.

1.3 Historique du site

La parcelle d'implantation du projet est vierge de construction. Actuellement aucune activité n'est exploitée sur le terrain.

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

La parcelle est située dans un parc d'entreprises qui accueille d'ores et déjà, sur 65 ha, une quarantaine d'entreprises en activités.
Ces terrains correspondent aux derniers lots à bâtir sur la ZAC de Brive Ouest.

1.4 Description du site

Le projet sera implanté sur un terrain d'environ 96 160 m².

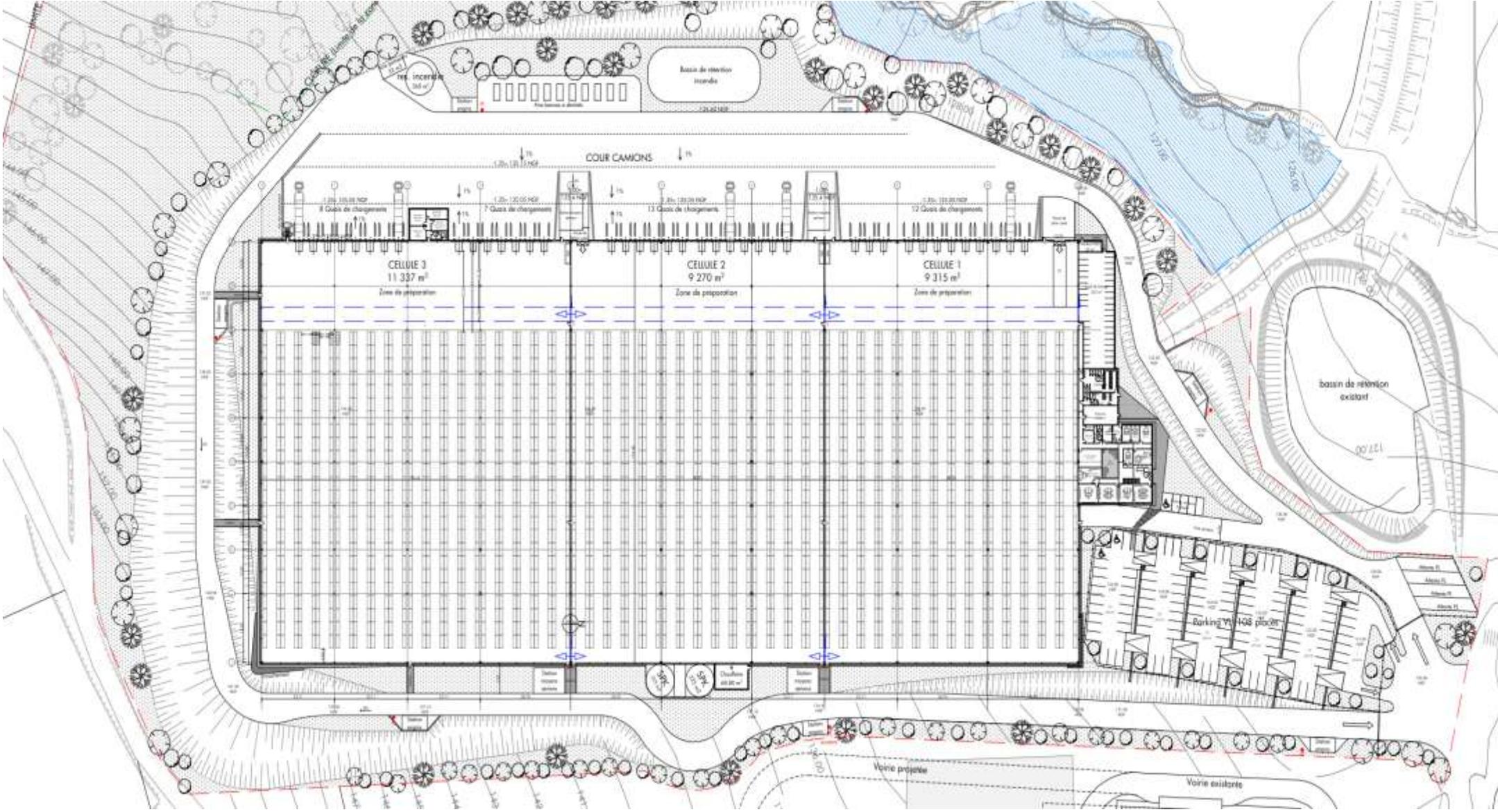
Le projet comprend 3 cellules de surface unitaire :

- Cellule 1 = 9 315 m²
- Cellule 2 = 9 270 m²
- Cellule 3 = 11 337 m²

Le bâtiment comprendra notamment :

- un local technique permettant d'accueillir une chaufferie,
- un local de charge de batteries,
- des bureaux et locaux sociaux en R+1, ces bureaux sont répartis sur 2 plots bureaux (cellule 1 et cellule 3),
- un local transformateur et un local TGBT,
- un local sprinkler et ses cuves de sprinklage d'environ 550 m³

Le plan du site figure en page suivante.



IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

1.5 Organisation du stockage – Nature et volume des matériaux stockés

Le bâtiment est prévu pour être utilisé en tant qu'entrepôt général pour stocker des produits relevant de ce type de stockage étant des biens manufacturés de l'industrie ou de la distribution spécialisée.

En exploitation, l'exploitant établira un suivi des produits stockés avec leur répartition dans les zones de stockage.

Ce suivi permettra de détailler la nature des marchandises, en grande catégorie, en relation avec le classement au titre des ICPE :

- combustibles,
- papiers, cartons (hors emballages associés à d'autres marchandises),
- plastiques et polymères,
- quelques produits dangereux.

Un tableau comparatif entre les capacités autorisées (volumes et masses) et les marchandises réellement stockées, sera tenu à jour et centralisé par l'exploitant.

1.5.1 Organisation de l'activité de stockage

Palettiens

Ils sont disposés en rang double ou simple en laissant entre eux une allée de circulation.

Les rayonnages métalliques comportent des étages dont la hauteur est adaptée à la taille des marchandises ou palettes à stocker.

La hauteur maximale de stockage dépend, sur le plan technique des caractéristiques dimensionnelles du bâtiment (hauteur libre). La hauteur de stockage sera de 10,7 m.

Activités de préparation de commande pouvant être associées au stockage des produits

Les produits sont approvisionnés en palettes entières en provenance des différents lieux de production.

Dans l'entrepôt, ces palettes sont rangées entières en racks ou en blocs. Elles peuvent être également déemballées, directement à leur arrivée, ou en fonction des besoins, et les marchandises qui la composent sont rangées individuellement en bacs ou emplacements dans les zones de stockage.

Les produits ne sont pas déemballés individuellement mais peuvent être réassociés pour constitution de lots.

La préparation de commande consiste en l'assemblage sur une même palette, de marchandises prélevées par les opérateurs dans les emplacements individuels (« Picking »).

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

1.5.2 Nature des produits pouvant être stockés et rubriques de classement associées

Le bâtiment est prévu pour être utilisé en tant qu'entrepôt général pour stocker des produits relevant de ce type de stockage étant des biens manufacturés de l'industrie ou de la distribution spécialisée.

La gamme de ces marchandises est bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la distribution spécialisée.

Les produits et les emballages stockés pour lesquels la demande d'autorisation est déposée, sont composés globalement de :

- combustibles solides : bois, papiers, cartons, plastiques, cuir, ...
- non combustibles : porcelaine, verre, métal, ...
- liquides non inflammables : boissons non alcoolisées, eau, produits lessiviels...
- produits dangereux : colles, peintures, produits d'entretien...

1.5.2.1 Les incombustibles

Une partie des marchandises est incombustible : verre, métal, poterie, vaisselle et matériaux de construction, céramique....

Le stockage de produits incombustibles de cette nature ne relève pas de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

1.5.2.2 Matières combustibles : les matières plastiques et polymères

Le classement des ICPE distingue :

- les polymères utilisés comme matière première (granulés de polypropylène par exemple) en industrie de la plasturgie. Ces produits sont classés en rubrique 2662.
- les marchandises et produits finis comprenant dans leur composition plus de 50% en poids de matières plastiques : stockage de jouets, de textiles, de pneumatiques, de matériels de sports,...Ces marchandises sont classées en rubrique 2663.

1.5.2.3 Matières combustibles : les papiers, cartons et bois

Ces matières sont des matériaux bruts, tels que des bobines de papier destinées au façonnage ou à l'impression, ou des marchandises transformées telles que journaux, meubles, essuie tout...

Ces matières se retrouvent également dans la constitution des emballages qui peuvent représenter une fraction non négligeable du poids et du volume des marchandises entreposées : cartons d'emballages, palettes...

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

1.5.2.4 Autres combustibles

Il peut s'agir du stockage de produits naturels tels que textiles de laine ou de coton, objets en cuirs.

Il n'est pas prévu de stockage de denrées agroalimentaires solides ou liquides.

Ces produits combustibles sont à classer en rubrique 1510.

1.5.2.5 Produits dangereux

Des produits dangereux pourront être présents dans l'entrepôt, cependant la typologie des produits concernés ne pourra pas être différente des produits présentés dans le dossier. Ces produits seront stockés dans des zones définies et adaptées selon leurs propriétés (rétention, sprinklage). Les typologies de produits pouvant être rencontrées sont présentées ci-dessous.

Liquides inflammables et combustibles

Il s'agit de liquides inflammables de 2^{ème} catégorie et de 3^{ème} catégorie, (rubrique 4331). Il peut s'agir de colle, de flacons d'acétone...

Les produits dont le point éclair est compris entre 60°C et 93°C, sont classés sous la rubrique 1436.

Gaz inflammables

Le stockage comportera également des gaz inflammables. Il s'agira des gaz présents dans les aérosols utilisés comme gaz propulseur. Il n'y aura aucune activité de manipulation de ces produits dans les locaux.

Ces produits sont à classer en rubrique 4320 (aérosols), 4321 (aérosols), 4310 (gaz inflammables), 4718 (gaz inflammable liquéfiés) : peintures, dégivrants...

Produits toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques

Le stockage comportera également des produits classés toxiques pour l'environnement, il pourra s'agir :

- de produits phytosanitaires de type engrais, insecticides, fongicides, taupicides, etc,
- des produits de nettoyage de type javel.

Ces produits sont à classer en rubriques 4510 et 4511. Les produits à base de javel sont à classer sous la rubrique 4741.

Oxygène et Acétylène

Des kits de soudure (proposés dans les rayons bricolage par exemple) seront également stockés dans l'entrepôt en quantité limitée. Il y aura moins de 50 kg d'acétylène et moins de 120 kg d'oxygène.

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

2. RÉCAPITULATIF DU CLASSEMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Vous trouverez en partie 2 « Régime Juridique » l'intitulé complet des rubriques de la nomenclature avec les volumes d'activités détaillés et les critères de classement commentés.

Le dossier est déposé pour les rubriques suivantes de la nomenclature :

1) Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Rubrique	Nature des activités	Volume des activités	Classement et rayon d'affichage (*)
1510.1	Stockage de matières combustibles en entrepôts couverts	Volume de l'entrepôt = 409 931 m³ Tonnage supérieur à 500 tonnes	A (1 km)
1530.1	Dépôts de papiers, cartons	Papiers, cartons dans les marchandises ou emballages : 111 000 m³	A (1 km)
1532.1	Dépôts de bois	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues : 111 000 m³	A (1 km)
2662.1	Stockage de polymères	Stockage de polymères : 111 000 m³	A (2 km)
2663.1.a	Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % de la masse est composée de polymères	Stockage de marchandises renfermant des plastiques alvéolaires : 111 000 m³	A (2 km)
2663.2.a	Idem dans les autres cas	Stockage de marchandises renfermant des plastiques non alvéolaires : 111 000 m³	A (2 km)
2925	Ateliers de charge d'accumulateur	Puissance de charge maximale de 1 000 kW	D
1436	Liquides combustibles	Quantité maximale susceptible d'être présente : 5 kg	NC
2910. A.2	Installation de combustion (chauffage)	Puissance thermique maximale = 1,6 MW	NC
4310	Gaz inflammables catégorie 1 ou 2	Quantité maximale susceptible d'être présente : 10 kg	NC
4320	Aérosols inflammables	Quantité maximale susceptible d'être présente : inférieure à 3,1 tonnes	NC

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

Rubrique	Nature des activités	Volume des activités	Classement et rayon d'affichage (*)
4321	Aérosols inflammables ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1	Quantité maximale susceptible d'être présente : 40 kg	NC
4331	Liquides inflammables	Quantité maximale susceptible d'être présente : 2,9 tonnes	NC
4510	Toxiques pour l'environnement catégorie 1	Quantité maximale susceptible d'être présente : 2,8 tonnes	NC
4511	Toxiques pour l'environnement catégorie 2	Quantité maximale susceptible d'être présente : 1,5 tonnes	NC
4718	Gaz inflammables liquéfiés	Quantité maximale susceptible d'être présente : 120 kg	NC
4719	Acétylène	Quantité maximale susceptible d'être présente : 50 kg	NC
4725	Oxygène	Quantité maximale susceptible d'être présente : 120 kg	NC
4734	Stockage de produits pétroliers	Cuve de fuel pour le sprinklage et quelques produits dans les stocks Quantité maximale de 980 kg	NC
4741	Les mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité aquatique aiguë 1 [H400]	Quantité maximale susceptible d'être présente : 2,1 tonnes	NC
4802	Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage)	Quantité cumulée de fluide susceptible de présente < 300 kg	NC

(*) A = Autorisation E = Enregistrement D = Déclaration NC = Non Classé

Le site est donc soumis à autorisation au titre de la nomenclature ICPE.

Le site n'est pas classé IED et n'est pas classé Seveso par dépassement direct ou par règle de cumul.

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique du projet
----------	--	--------------------------------

2) 2) Des Installations, Ouvrages, Travaux d'aménagement et Aménagement (IOTA) de la Loi sur l'Eau.

Les eaux pluviales de voiries et de toitures sont rejetées vers le réseau de la ZAC qui est classé Loi sur l'Eau.

→ L'arrêté Loi sur l'Eau de la ZAC est joint en annexe.

Il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles.

Pour rappel uniquement, les rubriques susceptibles d'être présentes sont les suivantes :

N° de rubrique	Désignation de l'activité	Volume de l'activité	Classement (pour mémoire)
2.1.5.0	<p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 20 ha.....A 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.....D</p>	<p>Les eaux pluviales de toitures et voiries sont rejetés dans le réseau de la ZAC (bassin multifonction). Surface de toitures et voiries = environ 5,4 ha</p>	D

L'entreprise déposant un dossier d'autorisation au titre des ICPE – le sujet Loi sur l'Eau est intégré à ce dossier. De plus, la ZAC étant déjà classée Loi sur L'eau, il n'est pas nécessaire de déposer un dossier indépendant Loi sur l'Eau. Les incidences du projet sur l'eau et les milieux aquatiques sont traitées dans le présent dossier.